



La francophonie, d'un discours à l'autre...pour quel aménagement ?

Claudine Moïse

► To cite this version:

Claudine Moïse. La francophonie, d'un discours à l'autre...pour quel aménagement ?. Boudreau A., Dubois L., Maurais J. et G. McConnell. L'écologie des langues, The ecology of Languages, L'Harmattan, pp.155-171, 2003. hal-02508846

HAL Id: hal-02508846

<https://hal.science/hal-02508846>

Submitted on 16 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La francophonie, d'un discours à l'autre...pour quel aménagement ?

Claudine Moïse

Université d'Avignon

La francophonie... espace en langue française, pays traversés d'une histoire française, territoires de sensibilité partagée. Peut-être ; mais plus encore, la " francophonie ", dans son acception actuelle, a pris forme au fil des années à travers une détermination officielle, politique et institutionnelle. Historiquement et à partir des années 60, elle a commencé à exister sous l'influence du Québec et indirectement de la France ; le Québec poussa à la construction institutionnelle¹, pour asseoir son nouvel élan en français, dans une perspective internationale ; la France suivit le mouvement, alors que les pays africains, à l'ère des indépendances, souhaitaient pour la plupart garder un lien économique voire culturel avec elle.

La francophonie est donc depuis des années un espace défini par les autorités pensantes, autorités des Etats membres, ceux du Nord plus que ceux du Sud, espace du politique et des institutions. Je voudrais dans cet article confronter les différents discours de l'élite construits depuis les années 80², essentiellement en France, discours qui servent à appréhender la francophonie³. J'ai donc tenté d'identifier les différents discours qui se sont construits ces vingt dernières années pour voir dans quelle mesure ils participaient d'un changement social. En définitive, pourquoi a-t-on besoin de discours sur la francophonie ? Pourquoi changent-ils ? Ont-ils une grande portée sociale ? Dans une

¹ C'est à Montréal qu'est créée en 1961 l'Aupelf –Agence des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française- avec pour secrétaire général (1961-1978) le Québécois Jean-Marc Léger qui deviendra également secrétaire général de l'ACCT – Agence de Coopération Culturelle et Technique-, créée en 1970 à Niamey (1970-1974).

² C'est effectivement dans les années 80 que la francophonie officielle a connu, sous l'impulsion de François Mitterrand, une nouvelle visibilité, notamment avec la mise en place des sommets de la francophonie dont le premier s'est tenu en 1986 à Versailles. Même si, comme le souligne Jean-Marc Léger (1987), la francophonie s'est construite bien avant à travers des ONG ou les institutions créées dès les années 60, et qu'elle a connu une " longue marche " dès la fin du XIXe siècle...

³ À ce jour, il ne me semble pas qu'il y ait eu d'études sociolinguistiques synthétiques sur l'idéologie/les idéologies qui traversent les discours produits sur la francophonie. On connaît le livre de Pierre Dumont (1987) mais, malgré le riche

telle perspective, nous verrons aussi comment et pourquoi il est difficile de mettre en place un aménagement linguistique réel de l'espace francophone alors que, d'une façon ou d'une autre, la langue française est largement partie prenante de la définition de la francophonie.

1. Le discours institutionnel et linguistique des années 1980

1.1 La fausse question de la franco-phonie, les chiffres

La francophonie s'est définie, se définit encore par le fait de parler français. Cet argument traverse bien souvent les discours officiels et la vitalité de la francophonie se voit donnée par des chiffres particulièrement grossis ou surinterprétés. Ils servent le discours politique, faits pour gonfler l'image d'une francophonie aux locuteurs particulièrement nombreux, façon de dire une hégémonie certaine. Thierry de Beaucé (1987), alors directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay, affirme que *jamais dans le monde autant de personnes n'ont parlé notre langue. [...]. Il y a actuellement 145 millions de personnes scolarisées en français dans le monde, et 215 millions de "parlant français". Soit, au total, 360 millions... Or, cette francophonie-là repose plus sur des spéculations démolinguistiques que sur des pratiques linguistiques réelles. Avant d'être des chiffres, la francophonie est une réalité sociolinguistique complexe, fruit de l'histoire et de l'expansion de la langue française. Louis-Jean Calvet, selon ses propres calculs, évalue le nombre de francophones parlant le français quotidiennement, au travail ou en famille, à environ 120 millions (Calvet, L.-J., 1996 : 487). On est encore loin des 215 millions de "parlant français" de Thierry de Beaucé. On sait combien les pratiques linguistiques sont difficiles à cerner, à évaluer : quel recensement effectuer ? Faut-il tester les compétences, jouer sur les représentations ? Est-on francophone lorsque l'on est d'un pays dit francophone ? Que dire des locuteurs de langue seconde ? (Robillard, D., 2000).*

Les chiffres utilisés servent donc un discours officiel, qui se veut légitime et légitimant, chiffres à valeur de référence quand l'espace francophone peine à se délimiter et à se définir. Le critère de la

langue ou plutôt du taux de locuteurs de langue française est un élément tangible, repérable même s'il reste très aléatoire et sans valeur objective d'un point de vue sociolinguistique. Mais quel est le poids des sociolinguistes sur les hommes politiques ?...

Cette donnée démographique alimente donc le discours de l'élite politique et se voit toujours relayée par le discours traditionnel, ancien et idéologique, je dirai historique, sur le français, langue universelle et de grande expansion.

1.2 Les vieilles certitudes idéologiques

L'idée francophone est portée par l'idéologie traditionnelle sur la langue, celle du siècle des Lumières : la langue au sein de la construction du citoyen, langue de la rigueur, de la pensée, de la clarté, de la culture, bref de l'honnête homme. Cela n'aurait rien de désespérant si l'on ne retrouvait encore dans les années 80 et encore aujourd'hui, parsemant les discours politiques, l'influence de ce discours hégémonique, franco-français ; la vision ancienne et universaliste de la langue française traverse les discours au-delà des décennies. Elle s'immisce chez les politiques, les écrivains et les médias. Chez les politiques, les prises de parole en ce sens sont nombreuses. Je pourrais reprendre certains propos tenus par Alain Decaux (1989 : 71), alors ministre délégué à la francophonie. Il oscillait entre expansion de la langue française, *il y a chaque année dans le monde plus de francophones que l'année précédente*, exaltation pour la langue, *il faut veiller d'abord à la pureté de notre langue. N'oublions jamais qu'elle est le seul lien entre quarante peuples. Si ce lien venait à s'abâtardir, ce serait un grand risque pour la pérennité de la communauté*", et vision ethnocentrée, *j'ai eu la chance d'assister, au sein de la délégation de l'Académie française, à la séance solennelle d'ouverture de ce sommet. C'était à Versailles, dans la salle des congrès. J'aime que l'on ait choisi Versailles pour y mettre au monde la nouvelle communauté, puisque Versailles fut le lieu où se parla la meilleure langue classique*. Dans les médias, il est toujours des implicites stupéfiants sur la valeur de la langue française. À l'occasion du transfert des cendres d'Alexandre

Dumas au Panthéon, beaucoup de journaux ont consacré des articles à cet écrivain national. Un article de *Paris Match*, du 25 juillet 2002, titrait, au dessus des commentaires de Jean Dutourd, de l'Académie française, et de Denise Bombardier, chantre de la défense du beau français, *Dumas est la preuve que l'on peut être d'origine africaine, devenir français, et maîtriser mieux que personne notre langue*. Comme si l'on devait être français pour maîtriser la langue française, comme si la langue française ne pouvait être le bien des Africains. Bref, comme si le français était bien la possession de la France, pouvant faire œuvre civilisatrice. Enfin, les écrivains, eux-mêmes, reprennent parfois la portée universelle de la langue française, loin de la vision diglossique, voire aliénante d'Albert Memmi (1957), eux qui disent avoir fait leur la langue française, dans une faculté de liberté retrouvée, langue de l'absolu, de l'universel. *Dès lors mon ailleurs d'Haïti aura été la langue française, la mère de tous les points de repère qui ont marqué ma vie de nomade enraciné* (Depestre, R., 1991).

1.3 L'espace institutionnel

Ainsi, soutenue par la force de la langue – démographie et idéologie universalisante – la francophonie s'est construite avec détermination dans les années 80 au travers de ses institutions, pour la plupart déjà existantes. La francophonie devient un espace de langue française et un incontournable réseau d'institutions. Ainsi, c'est entre ces deux aspects, la langue et l'organisation institutionnelle, que se cherchent les définitions proposées dans divers ouvrages. Chacun trouvera ses propres marques. Et souvent verra-t-on sous la plume des uns et des autres des façons de poser les limites de la francophonie. Didier de Robillard parlera de "l'espace francophone" *espace social, géographique, au sein duquel la langue française occupe une place socialement significative* (De Robillard, D., 2000 : 83) en l'opposant à la " francophonie ", celle-là institutionnelle ; l'équipe de *L'année francophone internationale* (Tétu, M.1998 : 10) signale dans une note au lecteur les sens de " francophonie ", *ensemble des peuples ou des groupes de locuteurs qui utilisent partiellement ou entièrement la langue française dans leur vie quotidienne ou leurs*

communications, de “ Francophonie ”, ensemble des gouvernements des pays ou des instances officielles qui ont en commun l’usage du français dans leurs travaux ou leurs échanges, d’ “ espace francophone ”, réalité non exclusivement géographique ni même linguistique mais aussi culturelle ; elle réunit tous ceux qui, de près ou de loin, éprouvent ou expriment une certaine appartenance à la langue française ou aux cultures francophones.

Donc, il a fallu donner à la francophonie, ou tenter de lui donner, une certaine visibilité. Les institutions étaient là, elles ont trouvé un nouvel essor, une nouvelle image. Ainsi, depuis les années 80, la francophonie (ou Francophonie ?), vise à une plus grande représentation internationale, à une époque où la France perd de son influence internationale, à cause non seulement de l’hégémonie américaine mais aussi de la construction européenne. On peut aussi penser que la personnalité de François Mitterrand a joué dans ce nouvel élan de la francophonie, lui qui pensait et orchestrait son destin pour transcender le temps et s’inscrire dans l’histoire. Les sommets internationaux deviennent la vitrine de la francophonie à partir de 1986. Ils auront lieu tous les deux ans et rassembleront les pays membres à travers des idées et des plans d’action communs. Programmes et échanges vont se développer, bourses et programmes télévisuels prendront une certaine ampleur.

1.4 Le “ sentiment d’appartenance ”

À travers ce discours, il s’agit aussi de construire un espace de sensibilité, de rattachement. Peut-on parler de sentiment d’appartenance de la part des citoyens membres des Etats francophones ? Souvent la francophonie va aller, et ce dès la décolonisation, du côté du cœur, vers ceux qui, comme le dit Tétu *éprouvent ou expriment une certaine appartenance aux cultures francophones.* Cette idée alimente certains textes d’auteurs francophones (Combes, D. 1995) comme les discours officiels, idée qui repose sur une “ culture commune ”, difficile à cerner, culture absolue, universelle encore une fois, avec pour lien la langue. C’est ainsi que François Mitterrand ouvre le premier sommet de la francophonie en 1986 : *Vous venez de cinq continents. Vos croyances, vos modes de vie, vos choix politiques sont naturellement divers. Et cependant vous voici rassemblés,*

libres, égaux, pour échanger vos points de vue, pour que nous échangions nos points de vue, pour que nous lancions des projets qui nous paraissent utiles à ce qui nous est commun. J'ai employé ce mot, c'est bien dire qu'une communauté existe, libre de toute allégeance, libre de je ne sais quelle nostalgie, qui n'habite aucun de nos esprits, une communauté désireuse de compter ses forces pour affirmer ses ambitions. On peut employer le terme puisque nous sommes porteurs d'une culture qui peut avoir l'ambition d'être universelle.

La francophonie devient donc un “ espace ”, territoires géographiques, historiques qui s’ajoutent aux réseaux institutionnels, paysages scripturaux et sonores (D.Baggionni et R. Breton, 1996). Mais comment peut-on juger de la suffisance de telles représentations ? Comment se “ sentir francophone ” de la francophonie, entre l’histoire vécue, l’espace, la visibilité scripturale ? Que dire des Îles anglo-normandes par exemple ? Si l’on regarde la tradition historique, il est une empreinte française, mais qu’en est-il aujourd’hui à travers la situation administrative et scolaire...L’Ontario au Canada est bien francophone de part la présence de sa population française et la politique linguistique et, pourtant, il est peu de traces visibles de la francité, à Toronto, en Ontario, territoire de L’Homme invisible⁴. Qu’est-ce alors être francophone ? Etre d’une lointaine histoire française, du Québec à l’Acadie, d’une présence française subie, d’une langue maternelle à une langue imposée ou apprise ? *Le français, langue africaine, reste encore dans les idéologies linguistiques les plus prégnantes, le “ parler blanc ” [...] mais qui n’est pas encore un signe concourant à la production d’une identité africaine* (Baggioni, D. et Kasbarian ,J.-M., 1996 : 862). Il est alors difficile de parler d’une identité francophone commune : selon quels critères la définir si ce n’est dans une perspective essentiellement subjective, un sentiment, une manière d’être, de se sentir dans la langue française. Comme une idée francophone qui reposerait, au-delà de la langue, sur des valeurs communes, imperceptibles.

⁴ Titre d’un ouvrage de l’écrivain franco-ontarien Patrice Desbiens.

Finalement, le discours politique, pétri d'universalité sous-tendue par la langue, matérialisé à travers les institutions, n'est pas le produit de réalités sociales ; il ne passe pas la rampe et n'a pas grande résonance chez les citoyens.

2 Le discours de l'exception des années 90

Un deuxième discours va s'affirmer dans les années 90, années de la mondialisation. Il gardera des liens avec le discours précédent (on sait combien les thèmes discursifs évoluent, s'entremêlent et ne sont jamais radicalement en rupture). La question de langue est toujours présente mais traitée désormais à travers la valorisation du plurilinguisme. Les institutions sont toujours au cœur d'une définition de la francophonie mais dans une optique plus politique. Mais surtout, le discours trouvera de nouvelles orientations et de nouvelles pistes idéologiques dans ce défi à relever : se constituer comme force anti-mondialisation, en opposition à l'hégémonie politique et culturelle américaines.

2.1 L'institution au service du politique

La vitrine institutionnelle aurait-elle aujourd'hui de nouvelles ambitions ? Faudrait-il *dépasser le stade où la francophonie se limitait, aux yeux du monde, à une communauté linguistique respectable, développant des projets essentiellement culturels et techniques. L'organisation de la Francophonie est une institution politique à part entière* (Ghali, B., 1998 : 371) qui tente de s'engager dans le champ mondial avec une volonté de cohérence institutionnelle et de politique internationale. En 1997, lors du sommet de Hanoï, l'ACTT (l'Agence de Coopération Culturelle et Technique) devient l'Agence intergouvernementale de la francophonie et l'Aupelf, (l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française), l'Agence Universitaire de la francophonie. Et dans le même temps les pays membres mettent en place, à la tête de toutes ces institutions nouvellement nommées, d'une Organisation Internationale de la Francophonie avec pour premier secrétaire général Boutros Boutros Ghali. Sera nommé lors du sommet de Beyrouth au

Liban, en octobre 2002, comme deuxième secrétaire général, l'ancien président du Sénégal Abdou Diouf.

Comme le signale son site, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie est chargée, en tant "qu'opérateur principal" de conduire des actions initiées par l'Organisation internationale de la Francophonie dans les domaines de la politique internationale et de la coopération multilatérale. Le Secrétaire général est chargé de la mise en œuvre de la politique internationale ainsi que de l'animation et de la coordination de la politique de coopération. Depuis ces dernières années notamment, les axes politiques développés prennent une dimension idéologique certaine. Ils concernent la paix, les droits de l'homme et la démocratie. A partir du sommet de Hanoï au Vietnam en 1997, puis reprises en 1999 à Moncton au Nouveau Brunswick (Canada) et en 2002 à Beyrouth au Liban, sont affirmées les valeurs de "démocratie", "du respect des droits de l'homme", "de paix et de développement". Le plan d'action du sommet de Moncton a pour premier axe d'intervention prioritaire, "la consolidation de la paix, de la démocratie et de l'Etat de droit", qui se décline sous "l'appui à la paix", "l'appui à la sécurité des populations civiles", "la culture démocratique", "les droits de l'homme" et "l'Etat de droit".

Quand on va sur le site de l'Organisation Internationale de la Francophonie, sont présentés les différents discours prononcés par le secrétaire général depuis 1998. Ils sont classés par thèmes et celui le plus représenté est celui de "la démocratie et des droits de l'homme" (17 discours), auxquels peuvent s'ajouter ceux sur "les préventions des conflits et la culture de la paix" (5 discours). Ainsi, ces sujets sont largement dominants dans l'idée de la francophonie. Viennent après ceux portant sur "l'économie et le développement" (13 discours) et "la francophonie et organisations internationales" (13 discours), loin devant l'éducation (4 discours), l'environnement (2 discours) ou même la promotion de la langue française (4 discours). Quelle est donc cette dimension politique envisagée ? Plus qu'une action directe le rôle politique de la francophonie se

veut d'exception, finalement dans la lignée des philosophes des Lumières (encore une fois...), politique humaniste, humanitaire. L'espace politique est plus déclaratif qu'effectif. Ses domaines sont importants - enseignement, recherche, culture - mais sans beaucoup d'incidence sur les politiques étrangère ou commerciale. Les entités linguistiques (francophonie, arabophonie, hispanophonie, etc) n'ont pas de réalités politiques. On dit mais on fait peu. Les décisions concernant la politique mondiale se prennent rarement au niveau " francophone ", comme c'est le cas par exemple entre les Etats-Unis et l'Angleterre, comme on l'a vu entre George W. Bush et Anthony Blair, suite notamment au 11 septembre. Ainsi, parmi les nouvelles, données sur le site de l'OIF, et en archives, on trouve " l'entrée en fonctions de Monsieur Abdou Diouf, nouveau Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) - le 02 janv. 2003 ", " le Séminaire international "Femmes, patrimoine et démocratie" - le 16 déc. 2002, " l'émission de TV5 "24 heures à New-York" (7-8 décembre 2002) - le 07 déc. 2002 ", " Près de 250 utilisateurs de 9 pays du Sud formés aux logiciels libres, d'ici fin 2002 - le 26 nov. 2002 ". Les seuls événements de politique internationale sont donc " la Coopération entre l'ONU et l'OIF - le 22 nov. 2002 ", " l'envoi d'une mission d'observation des élections législatives à Djibouti – le 07 janvier 2003 " et l'action de l'OIF dans la crise ivoirienne. En regard des événements actuels du monde et de leur dimension internationale (conflit en Afghanistan, crises en Irak, en Corée du Nord, tensions au Moyen Orient...), l'influence politique de la francophonie pèse bien peu et n'est pas vraiment visible. De la même façon les accords économiques restent anciens, bilatéraux, il n'existe pas de marchés économiques multilatéraux de la francophonie (pas plus que de puissance militaire d'ailleurs, même pour la paix).

2.2 La politique de l'interculturel, du plurilinguisme à la rencontre des cultures

Le deuxième axe du sommet de Moncton portait sur la " promotion de la diversité culturelle et linguistique ", le sommet qui s'est tenu à Beyrouth en octobre 2002 portait sur le " dialogue des cultures ", et donc sur une incontournable valorisation du plurilinguisme. *Au-delà de ces objectifs*

politiques, économiques et culturels, le combat pour la francophonie est aussi un combat pour une autre vision du monde dans laquelle la diversité des langues et des cultures a toute sa place (Ghali, B., 1998 : 371). Il s'agit donc de ne plus considérer la langue française dans son unicité mais d'en faire à la fois une langue plurielle à travers ses propres variétés et à travers les langues avec lesquelles elle se trouve en contact. Les variations françaises accompagnent inévitablement la diversité culturelle, elles *diraient les déchirements des Congolais, l'américanité des Québécois, le caractère cosmopolite des Libanais ou des francophones israéliens, la grandeur perdue de la Wallonie, l'internationalité de Bruxelles, les espoirs des Marocains, la fidélité des Acadiens* (Klinkenberg, J.-M., 2001 : 75).

Mais, là encore, le plurilinguisme renvoie bien souvent à une vision idéalisée de la langue. La variété serait vue dans une référence au centre : *Voyager dans la langue française, c'est voyager dans le même pays, plus tout à fait la France, bien sûr, mais encore la France avec des cathédrales ici et là et des révolutions partout, et des peuples jaunes, noirs, métissés qui tous apprivoisent, s'approprient, réinventent des mots, de l'ordre dans les mots et la musique dans les mots* (Daniel, J., 1995 : 7). La langue se définit dans ses variétés à partir de la France, comme le mentionne le titre de l'ouvrage *Voyages d'Outre France* dont est extrait cette citation de Jean Daniel. Encore plus, la vision des variétés de français est souvent fantasmée faite de syncrétisme ou de métissage dans une représentation senhorienne. C'est oublier bien des réalités de la francophonie, les rapports de diglossie, les minorisations linguistiques et les inégalités économiques ou linguistiques. Entre l'image d'un français universel qui traverse bien des discours et la valorisation d'un plurilinguisme du centre, on est passé d'une vision essentialiste de la langue à une vision culturaliste... mais qui en aucun cas ne tient compte ni des réalités linguistiques ni des pratiques langagières réelles.

2.3 Le multilinguisme et l'aménagement linguistique

Changer de vision sur la langue, passer d'une langue unique, homogène de la francophonie, à un plurilinguisme demande à penser la *répartition des langues*. On sait que *l'aménagement linguistique*

fait référence à des efforts délibérés visant à influencer, le comportement des autres en ce qui concerne l'acquisition, la structure et la répartition fonctionnelle de leur code linguistique (Labrie, N., 1993 : 30). L'expression “ efforts délibérés ” rend compte du caractère explicite et planifié de l'intervention. Efforts délibérés en francophonie !

Se pose déjà la question du centre, d'un centre qui pourra prendre les décisions, dans un premier temps, sur la langue française. Jusqu'à présent, les dissensions et les différends sur le corpus font partie du paysage francophone. Citons, par exemple, le décret sur la féminisation des termes de profession voté en 1993 dans la Belgique francophone qui a été décrié par l'Académie française. À une lettre de Druon envoyée à son homologue belge de l'Académie royale de la langue et littérature françaises, celui-ci répond “ La France n'est pas la francophonie ”. Evidemment, même si elle l'oublie trop souvent. Reste qu'il n'y a pas d'instances linguistiques communes de la francophonie.

Un des outils à utiliser pour trouver des accords serait peut-être l'internet, qui dépasse les frontières et pourrait vraiment être identifié comme francophone. En 1997, à Montréal, la Conférence des ministres francophones a adopté un plan d'action dans le domaine des TIC. Deux ans après, en 1999, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie a créé à Bordeaux l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (Intif), et mis en place des points d'accès aux inforoutes dans les pays du Sud. L'OIF a aussi créé un Fonds francophone des inforoutes doté de 20 millions de francs par an pour favoriser les contenus en langue française et qui a déjà financé plus d'une centaine de projets. Mais, alors que l'anglais occupe la place principale, le français représente toujours moins de 5% du contenu de la toile et il est la langue de moins de 4% des internautes, derrière le japonais, l'allemand, l'espagnol, le chinois et le coréen. Sans oublier que bien trop de sites français sont accessibles seulement en langue française, ce qui limite aussi l'accès de la francophonie aux non francophones.

Mais, outre la langue française, aujourd'hui l'aménagement linguistique touche le plurilinguisme. Comment dans les faits valoriser l'hétérogénéité quand l'idée essentialiste de la langue française est

toujours bien vivante, comment accepter de mettre à “ égalité ” le français, ses variétés et les autres langues de la francophonie ? Pourrait-on aller jusqu’à la légitimation de plusieurs normes (Moreau, M.-L., 2000) ? De plusieurs langues dans les pays de langue officielle française ? Bien sûr des réflexions ont été lancées. Lors des sommets de Moncton et de Beyrouth ont été renouvelées certaines recommandations, engager la promotion des langues nationales, favoriser des accords de partenariats entre le français et des grandes langues fédératrices, aller vers une mutation profonde des mentalités.

Si ces belles intentions passent de sommet en sommet, rien de très concret n’a été engagé. Bien sûr, l’Agence universitaire de la francophonie, réfléchit depuis 1997, à un enseignement prenant en compte le multilinguisme et des études sociolinguistiques sur la répartition des langues sont financées. Nous en sommes sans doute à cette étape nécessaire et première de l’aménagement linguistique, *la réalisation d’études*. Mais si la *formulation de politiques* existe, les *choix d’une politique* commune et surtout leur *mise en œuvre* sont inexistants. Pour diverses raisons. Parce que l’idéologie dominante de l’homogénéité des langues est très prégnantes, parce que, jusqu’alors l’aménagement est pensé dans une perspective d’Etat Nation ou de visée supranationale. La francophonie est diluée, en manque de centre politique fort, il n’y a pas d’instances linguistiques communes. Il est difficile, en ce sens, de définir un espace commun, un territoire et des réseaux symboliques. Tout cela étant doublé de conflits institutionnels et de pouvoir interne entre les pays membres. Resterait à envisager une forme d’aménagement transnational sur le mode européen avec une charte commune. Tout est à faire. Face à la mondialisation, il faudrait sortir de la conception nationale, des Etats-nations et du centre franco-français, il faudrait donc sortir d’un aménagement traditionnel, tenir compte de la diversité des situations linguistiques dans les pays de la francophonie. *La francophonie ne saurait par conséquent mener qu’une seule politique linguistique, dans la solidarité. Enoncer un tel dogme, c’est croire (ou jouer à croire ou vouloir croire) que le Secrétaire perpétuelle de l’Académie française et l’agriculteur de l’Aveyron, le*

fonctionnaire wallon et l'étudiant acadien, le chef d'Etat africain et l'OS de Billancourt disposent des mêmes évidences culturelles, communient dans les mêmes valeurs, et qu'ils ont partie liée (Klinkenberg, J.-M., 2001 :75). En effet, il faudra enfin admettre que la langue est l'expression des jeux sociaux, qu'elle a une existence : elle n'est pas une essence. Il y aura donc nécessairement des politiques du français. Certaines n'ont de sens que dans une entité politique donnée tandis que d'autres peuvent donner lieu tantôt à des collaborations Nord-Sud, tantôt à des accords Nord-Nord. Toutes coopérations qui doivent se faire dans la clarté liée (Klinkenberg, J.-M., 2001 :76).

2.4 L'exception culturelle

Sous la diversité culturelle, un imaginaire francophone se développe, sorte de nouvelle idéologie, l'exception face à l'uniformisation. Puisque la mondialisation libérale passe par l'anglais, de la Banque mondiale au Fonds monétaire international, pourquoi la francophonie ne serait-elle pas le volet alternatif, résistant, porté par l'Organisation Internationale de la Francophonie ? En 1986, lors du premier sommet de la francophonie tenu à Versailles, François Mitterrand affirmait déjà que *la communauté francophone dont l'identité est menacée se devait d'avoir un réflexe vital contre la mortelle abolition des différences*. Et on retrouve encore cette même idée lors des différents sommets, à l'Ile Maurice en 1993 quand François Mitterrand affirmait *je pense qu'il serait désastreux d'aider à la généralisation d'un modèle unique et il faut y prendre garde. Ce que les régimes totalitaires n'ont pas réussi à faire, les lois de l'argent alliées aux forces techniques vont-elles y parvenir ? Ce qui est en jeu, et donc en péril, je le dis aux francophones ici rassemblés, dans les négociations en cours, c'est le droit de chaque pays à forger son imaginaire et à transmettre aux générations futures la représentation de sa propre identité*. Et Boutros Boutros Ghali tient encore un discours sur l'exception culturelle : *lors du sommet mondial de la société de l'information qui se déroulera à Genève en 2003, nous allons proposer à nos partenaires la Charte éthique francophone de production et de diffusion des savoirs portés par les TIC que les universités*

membres de l'AUF ont adopté à Beyrouth en septembre dernier. Dans le domaine du commerce international également, nous voulons défendre notre vision de la culture. A savoir que les produits culturels ne doivent pas être considérés comme des marchandises (2001 : II).

2.5 Du discours de l'élite au discours citoyen.

Il semble que ce discours de l'élite se double (qui reprend qui ?) d'un discours émanant de la société civile et plus précisément des associations non gouvernementales, anti-mondialisation. Les grandes idées des discours politiques sur la francophonie sont reprises aujourd'hui, non par des défenseurs impitoyables de la langue française, mais par les "anti-mondialisation" représentés en France notamment par les membres de l'association ATTAC qui a connu une grande envolée depuis fin 1997. Les thèmes sont les mêmes (plurilinguisme, politique d'exception culturelle, anti-hégémonie américaine...), mais affirmés avec plus de détermination encore.

Pour ce qui est de l'exception, la francophonie devrait jouer un rôle économique alternatif (Cassen, B., 2001), rôle qui irait de l'annulation de la dette à la mise en place de la taxe Tobin. Il s'agit vraiment de rentrer en résistance et, pourquoi pas, de demander à changer les règles de l'OMC, l'Organisation Mondiale du Commerce, par exemple. Ce serait la meilleure façon d'affirmer une francophonie différente puisque la défense des droits de l'homme reste tout de même une idée surfaite quand on pense aux liens de la France avec certains Etats africains et ou quand on connaît les sentiments xénophobes affirmés dans deux principaux pays francophones (Belgique en tête, 22% des enquêtés se disant très racistes, et 33 % assez racistes, suivie par la France avec 16 et 32%).

Mais à travers ce discours citoyen se rejoue aussi et encore cette appartenance indicible à la francophonie. Au-delà de tout, il existerait un lien construit, indicible (une identité ?) entre les francophones. Cet imaginaire s'est alimenté au cours des siècles à travers la culture et la littérature. Une appartenance idéologique souvent perçue, ressentie, suggérée, peu objective, mâtinée de poésie. La langue elle-même, à travers toutes ses variations, unit, tend ce fil par delà les frontières et

les océans. De cette façon, ce sentiment indéfini d'appartenance, ténu mais réel, crée aussi une force d'opposition, de différences face à une uniformisation possible et la crainte du nivellement par la langue anglaise. La langue française entretiendrait un sentiment d'appartenance, fait d'exception et donc d'action politique alternative. Pour combattre l'uniformisation du monde en agissant... Belle ambition.

Conclusion ou en revenant sur la langue

D'un discours à l'autre, on passe d'une vision universaliste traditionnelle, à travers la langue et les institutions, à une vision qui se veut - parce que toute action politique d'intervention réelle reste impossible - humaniste, faite de droit et de démocratie, culturaliste, dans un respect des différences. Mais cette valorisation des différences notamment dans la dimension plurilingue de la langue, oublie les inégalités entre pays du Nord et ceux du Sud, oublie que la langue française reste en bien des lieux langue de l'élite, oublie que la plupart des discours émanent de Paris. Les discours sur la francophonie créent des représentations éloignées des réalités sociales vécues. C'est sans doute pour cette raison qu'ils ont peu de portée auprès des citoyens. Ces discours ne se construisent pas à travers l'activité sociale et humaine mais se forgent sur des idéaux. Si la réalité se construit dans l'interaction, il est évident que les discours sur la francophonie, figés qu'ils sont, n'arrivent pas à entrer en circulation, ne se voient pas réappropriés : ils restent hors de toute réalité, ne construisent pas de vie et n'atteignent pas vraiment les acteurs sociaux. Ainsi, les discours sur la francophonie, discours essentiellement politiques et idéologiques, seraient *performatifs* (Jones, T., 1996) dans la mesure où les discours émis chercheraient à créer une francophonie et à *l'instaurer comme une réalité* (Jones, T., 1996 : 53). Il s'agit donc sans cesse de définir une francophonie qui se cherche, qui tente de donner force de réalité et de poids auprès de francophones qui l'ignorent.

Certes, les discours changent ou plutôt évoluent en fonction des valeurs sociales en cours. Mais ils restent traversés par les mêmes fantasmes de rayonnement portés par l'élite. Ils ne sont pas vraiment en lutte avec d'autres formes discursives sur la francophonie parce que leur résonance, par manque

d'ancrage social et par manque de visibilité, reste faible. Ils ne sont pas porteurs des changements sociaux, ils n'induisent pas des changements sociaux. Finalement a-t-on vraiment besoin de ces discours sur la francophonie, s'ils ne sont pas révélateurs du changement et s'ils ne sont pas reliés à l'action sociale ? Et peut-on aussi penser à quelque aménagement linguistique global, si la francophonie peine à ce point à être dans la vie et à trouver sa cohérence ?

Et j'aime parfois penser avec Patrick Chamoiseau (1995 : 65), que *les langues des nations coloniales ont aujourd'hui dérivé de leurs sources, elles ne suffisent plus à désigner une nationalité, une identité, ni même à cerner quelque réalité anthropologique. Elles ne rassemblent rien. Ne créent aucune communauté culturelle ou identitaire. Les complicités de langues signalent seulement que la diversité du monde se conquiert elle-même, progressivement.*

Bibliographie

Baggioni, D. et J.-M. Kasparian, 1996, "La production de l'identité dans les situations de francophonie en contact", in Robillard, D. et Bénéamino, M. (sous la dir.), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, tome 2 pp. 855-870

Baggioni, D. et R. Breton, 1996, "Communautés linguistiques, espaces francophones et réseaux de communication : le problème de la délimitation d'un / des ensemble(s) dans la " francophonie, in Robillard, D. et Bénéamino, M. (sous la dir.), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, tome 2 pp.887-901

Cassen, B., 2001, "Les langues, ces fils d'or du combat contre la mondialisation libérale", dans *La culture, l'élite et le peuple*, Le monde diplomatique, manières de voir, mai, juin 2001, p.88-91

Chamoiseau, D. 1995, " Martinique ", , Le nouvel Observateur, collection Voyages, numéro 6, p.60-65

Combe, D., 1995, *Poétiques francophones*, Paris, Hachette Supérieur

Daniel, J., 1995, " Une affaire de famille ", *Voyages d'Outre-France*, Le nouvel Observateur, collection Voyages, numéro 6, p.6-8

- Decaux, A., 1989, “ Le français plus qu’une langue, une civilisation ”, Interview, *Historia*, février 1989, p.72-77.
- De Beaucé T., 1987, Interview “ Langue française : la fin d’un déclin ? ”, *Le Point*, 27 avril, numéro 762.
- Depestre, R., 1991, “ Un exil enraciné dans la langue française ”, document manuscrit.
- De Robillard, D., 2000, “ F comme la guerre des francophones n’aura pas lieu ”, in Cerquiglioni, B., Corbeil, J.-C., Klinkenberg, J.-M., et Peeters, B. (sous la dir.), “ *Tu parles ! ? Le français dans tous ses états*, Paris, Flammarion, p. 75-93
- Dumont, P., 1992, *La francophonie par les textes*, Edicef, Aupelf
- Ghali, B., 1998, “ Le nouveau visage de la francophonie ”, in Tétu, M. (sous la dir.), , *L’année francophone internationale 1999*, Bibliothèque nationale du Québec, p.371-376
- Ghali, B. , 2001, interview, “ Le monde interactif ” *Le Monde*, 24 octobre 2001, p.II
- Calvet, L.-J., 1996, “ Francophonie et géopolitique ”, dans de Robillard, D. et Bénéamino, M. (sous la dir.), *Le français dans l’espace francophone*, Tome 1, Paris, Champion, p.483-495
- Jones, T., 1996, “ Francophonie et discours performatif ”, dans Gontard M. et Bray M. (sous la dir.), *Regards sur la francophonie*, Presses de l’université de Rennes, p53-58.
- Klinkenberg, J.-M., 2001, *La langue et le citoyen*, Puf, Paris
- Labrie, N., 1993, *L’Europe et les langues, la construction linguistique de la communauté européenne*, 452 pages, Editions Honoré Champion, Paris
- Léger, J.-M., 1987, *La francophonie, grand dessein, grande ambiguïté*, Hurtubise, HMH, Québec
- Memmi, A., 1957, *Le Portrait du colonisé*, Le Seuil, Paris
- Moreau, M.-L., 2000, “ La pluralité des normes dans la francophonie ”, *La coexistence des langues dans l’espace francophone, approche macro-sociolinguistique*, Deuxièmes journées scientifiques du réseau de l’AUF, *sociolinguistique et dynamique des langues*, Rabat 25-28 septembre 1998, Aupelf-Uref, p137-151.

Tétu, M. (sous la dir.), 1998, *L'année francophone internationale 1999*, Bibliothèque nationale du Québec, Montréal